

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Saint-Petersbourg, 26 octobre : Notre chemin de fer a transporté 91,257 personnes pendant le mois dernier, les recettes se sont élevées à 25,171 roubles 45 copeks d'argent.

On écrit de Bucharest, le 14 octobre : Par suite de nouvelles venues de Constantinople, le hospodar actuel a eu aujourd'hui une entrevue avec le prince Milosch, qui a enfin consenti au départ de son fils.

On écrit des frontières d'Italie, le 28 octobre à la Gazette d'Augsbourg :

Le duc de Bordeaux a quitté secrètement les états autrichiens sans passeport ou plutôt avec un passeport sous le nom de son précepteur, car les autorités autrichiennes lui avaient refusé la permission de voyager en Italie.

On est également incliné à croire que c'est une fantaisie de jeune homme, qu'il a voulu voir Rome et ses curiosités, et se trouver avec sa mère qu'il désire depuis longtemps visiter.

La cour de Sardaigne s'occupe beaucoup de la position de don Carlos. On y espère que la France lui donnera ses passe-ports. Il paraît cependant que l'on ne veut pas encore s'entendre sur ce point à Basis.

ANGLETERRE. — Londres, 5 novembre.

Des lettres particulières de Paris parlent de l'arrivée, en cette ville, d'un agent de la maison Baring de Londres, qui vient proposer de renouveler les termes de l'emprunt de 2,000,000 de liv. st. fait par la banque d'Angleterre à celle de France.

On écrit de Newfort au Times, en date de lundi 11 heures du soir :

Les chartistes sont encore une fois en possession de notre ville. Il en est arrivé de 7 à 8 mille des montagnes; ils ont attaqué le Westgate Inn où la municipalité siégeait.

On lit dans un journal anglais :

Le prince Albert de Saxe-Cobourg est un assez beau garçon, de moyenne stature, il a des moustaches superbes. Jamais aucune famille n'a été plus heureuse en fiancée que celle des Cobourg.

Feuilleton.

MEURTRES CÉLÈBRES. — COME 1er DE MÉDICIS.

Le seizième siècle, si fécond en grands capitaines, en grands jurisconsultes, en grands artistes et en grands rois, ne produisit peut-être pas d'homme plus singulier que Côme de Médicis, fils du célèbre Jean de Médicis, général des bandes noires.

De grands vices s'alliaient à de grandes qualités chez Côme, et l'histoire le juge avec sévérité. Il était ombrageux, di-simulé, cruel et avare. Mais ce même homme qui cherchait à se défendre de ses ennemis personnels par le fer et par le poison, qui élevait des poignées aux quatre coins de sa capitale, qui ne rougissait pas de créer à son profit un monopole ruineux pour ses concitoyens, était magnifique dans les bâtiments qu'il consacrait à l'utilité publique, protégeait les savans, les littérateurs et les artistes, fondait l'université de Pise, et se montrant constamment jaloux de l'honneur national et de la liberté de l'Italie.

Côme avait en quatre fils de son mariage avec Éléonore de Tolède. Ses deux aînés, qui servaient dans les armées de l'empereur, se distinguèrent par leur bravoure et l'amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Victoria de Cobourg, duchesse de Kent, est devenue la mère du prince régnant de Leiningen et de la reine d'Angleterre. La nouvelle génération des Cobourg paraît vouloir suivre l'exemple de ses prédécesseurs.

Le docteur Bowring s'occupe depuis son retour en Angleterre de tracer un rapport circonstancié sur sa mission récente dans le Nord de l'Allemagne. Ce rapport sera soumis au parlement anglais.

FRANCE. — Paris, le 6 NOVEMBRE.

Le Moniteur publie une ordonnance, datée de Tuileries, le 5, par laquelle la chambre des pairs et la chambre des députés sont convoqués pour le 25 décembre.

M. le lieutenant-général Bernard, pair de France, ancien ministre de la guerre, a succombé ce soir à sept heures et demie dans les appartemens du Palais-Royal.

On écrit de Constantinople, le 17 octobre :

Le sultan a accordé un firman pour l'entrée à Constantinople de la frégate la Belle-Poule que commande le prince de Joinville.

S. Exc. M. l'ambassadeur d'Angleterre a fait de nouveau donner l'assurance officielle à la que Porte le plus parfait accord régnaient entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, pour maintenir l'empire ottoman, assurer les droits de sa hauteesse et faire rentrer Méhémet-Ali dans le devoir.

Le pain commence à devenir un peu rare depuis quelques jours. On attribue la rareté prématurée des comestibles au besoin que l'Angleterre éprouve cette année de s'approvisionner à l'étranger, par suite du mauvais état de ses récoltes.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 5 novembre :

Les carlistes répandent le bruit d'après des lettres de Saragosse du 50 qu'Espartero a failli être tué avec Diego Leon dans une embuscade de Cabrera.

Le brigadier carliste Vergas est encore ici, il n'a obtenu aucun succès auprès des généraux et officiers carlistes résidant à Bayonne; ceux-ci ont reçu l'ordre d'interner à partir du 5.

Un secrétaire du ministère des affaires étrangères, chargé d'une mission auprès d'Espartero, a traversé notre ville en poste. Il a continué par la route d'Irun, celle d'Oléron étant impraticable.

On écrit de Madrid, le 30 octobre :

On croit généralement que la guerre d'Aragon finira comme celle du Nord par une convention.

Le grand-ducun médiocre sujet d'affliction. Le caractère sombre et farouche de don Garcia qui faisait présager une issue funeste à cette inimitié profonde, et les craintes de Côme n'étaient, comme on va le voir, que trop fondées.

Le grand duc pour perpétuer la mémoire des deux grandes batailles de Montemerlo et de Seanagallo, qu'il avait gagnées sur le maréchal de Strozzi, et qui avaient affirmé son autorité, avait institué, le 15 mars 1502, l'ordre de Saint-Etienne. Le pape Pie IV l'en avait déclaré grand-maitre, et Côme s'était empressé d'agréer à cet ordre les plus éminents personnages de l'Italie.

Don Garcia, dès ce jour, en effet, mit tout en œuvre pour se rapprocher de son frère. Le jeune cardinal dont l'âme était noble et confiante, ne repoussa point les avances de don Garcia, et toute la cour de Florence, émerveillée de cette subite métamorphose, ne se lassait point d'admirer la bonne intelligence qui semblait régner entre les deux frères.

Sur ces entrefaites, Côme de Médicis, choisi pour arbitre entre le grand ture Soliman II, la république de Gènes et les Vénitiens, se prépara à recevoir magnifiquement les ambassadeurs des trois puissances.

Don Garcia, dès ce jour, en effet, mit tout en œuvre pour se rapprocher de son frère. Le jeune cardinal dont l'âme était noble et confiante, ne repoussa point les avances de don Garcia, et toute la cour de Florence, émerveillée de cette subite métamorphose, ne se lassait point d'admirer la bonne intelligence qui semblait régner entre les deux frères.

Le général chef de la Catalogne réclame des renforts. La grosse artillerie de l'armée d'Espartero a été dirigée sur Alcaniz. Les carlistes étaient à Molinos à la date du 29 octobre.

HOLLANDE.

Voici la résolution de la diète germanique au sujet des territoires cédés :

La diète reconnaît avec satisfaction dans la résolution prise par S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, d'acquiescer à la confédération germanique, avec tout le duché de Limbourg nouvellement formé, et contenant une population de 147,527 âmes, en échange du territoire, dans le grand-duché de Luxembourg, cédé à la Belgique, par l'art. 2 du traité conclu à Londres, le 19 avril de la présente année.

En conséquence, de même que la confédération germanique considérera dès-à-présent le duché de Limbourg comme appartenant au territoire fédéral, de même il est réservé tout à la fois et au grand-duché actuel du Luxembourg et au duché de Limbourg, tous les droits et privilèges qui, jusqu'ici, furent attachés au grand-duché de Luxembourg.

A l'égard de la proportion matriculaire pour l'appel au service d'hommes et pour les contributions en argent, elle a été rendue constitutionnellement dépendante de la population, dont le chiffre a été fourni par les membres de la confédération; dès lors la matricule fédérale sera rectifiée d'après le nombre proportionnel contenu dans la déclaration de S. M. le roi grand-duc, du 16 août dernier.

La diète germanique trouve au reste dans la déclaration de S. M. que, indépendamment de la même loi fondamentale et de la même administration, qui régit le duché de Limbourg comme le royaume des Pays-Bas, l'application des lois fédérales au duché de Limbourg n'éprouvera aucune espèce d'entraves, la plus sûre garantie que S. M., dans sa sagesse, prendra les mesures convenables pour éviter des froissements, qui autrement pourraient résulter de ces relations.

La confédération germanique se trouve en tous temps disposé et obligée à répondre aux sentimens d'amitié et de bon voisinage que S. M., dans cette circonstance si importante pour l'Allemagne entière, a annoncé porter aussi en sa qualité de roi des Pays-Bas à la confédération germanique.

La résolution ci-dessus est portée :

1° A la connaissance de la légation royale néerlandaise et grand-ducale près de la diète germanique, en réponse à la déclaration insérée dans le protocole de la seizième séance de la présente année.

2° La direction de la chancellerie fédérale est chargée ensuite de faire rectifier la matricule fédérale provisoire d'après le chiffre proportionnel de la population fourni par la légation royale néerlandaise près de la confédération, dans sa déclaration du 16 août de la présente année (16e séance, § 214); de prendre pour base la matricule ainsi rectifiée, à dater du 1er octobre de l'année courante, pour toutes fournitures matriculaires; d'en informer l'administration de la caisse fédérale et de soumettre la matricule changée à la diète, afin qu'elle puisse en prendre connaissance.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 7 novembre.

Par acte royal en date du 25 octobre 1839, le vicomte de Ségur-Montaigne, consul-général de S. M. le roi des Français à Anvers, a reçu l'investiture qui l'autorise à exercer ses fonctions.

M. Donker-Curtius, le célèbre jurisconsulte hollandais, qui s'est mis à la tête de l'opposition libérale de son pays et qui a modifié récemment divers écrits sur les modifications à apporter à la loi fondamentale, est arrivé à Bruxelles.

Bruxelles, le 7 novembre. — (3 heures). — A l'ouverture de la bourse il ne se faisait rien en actif espagnol; mais, malgré le mauvais temps, la

bruit de ces préparatifs; elle ne voulut point se montrer moins libérale, moins magnifique que son souverain. Elle retira du trésor de son Hôtel-de-Ville ses plats d'or, ses gigantesques candelabres de vermeil, à onze branches, ses amphores de cristal, incrustées de lapis et de topazes, ses buffets en bois d'ébène, laminés d'argent, ses gobelots et ses coupes ciselés sur les dessins des premiers peintres de l'école florentine.

Côme paraissait heureux du luxe qui ruisselait autour de lui; en souverain éclairé, en négociant habile, il calculait que les sacrifices faits par la république et les particuliers tourneraient au profit des caisses de l'état et du bien-être général. Il s'applaudissait d'avoir le premier donné le signal d'une prodigalité qui porterait de si heureux fruits.

L'entrée des ambassadeurs fut fixée au 15 novembre 1562. Le matin de ce jour si impatientement attendu, le cardinal Jean de Médicis entra dans l'appartement du grand-duc.

Mon père, lui dit-il, j'ai une prière à vous faire.

Parlez, Jean, répondit Côme, et si cette prière est juste, elle sera entendue et exaucée.

Vous allez être aujourd'hui, mon père, reprit Jean, l'objet de bien des

minutieusement fouillé. Ces messieurs se sont retirés comme ils s'étaient présentés, c'est-à-dire sans rien emporter, après avoir toutefois dressé leur procès-verbal.

Il faut que l'autorité ait de bien graves motifs pour aller porter l'effroi dans l'intérieur d'un domicile habité par une femme plus que septuagénaire.

M. Van Gobelschroy habite constamment son château de Woluwe, à une lieue de Bruxelles, où il est encore.

Un brevet d'invention vient d'être demandé pour la France, la Belgique et l'Angleterre, par M. Théophile Duquesne, de Valenciennes, pour le lamination du verre; cette invention doit causer une grande révolution dans la fabrication du verre. Désormais la poitrine de l'homme va être affranchie de la charge de souffler d'un seul coup les plus grandes pièces de verre; des machines exécuteront avec facilité, vitesse et économie, cette opération si fatigante et si coûteuse jusqu'ici.

(ECHO de la frontière.)

Des essais de la culture du tabac dit de la Havane, ayant depuis trois ans, eu lieu avec succès en Belgique, M. le ministre de l'intérieur a fait venir de nouveau, de l'île de Cuba, de la graine de cette plante. Il vient d'en envoyer une certaine quantité à chaque commission d'agriculture des diverses provinces, auxquelles les cultivateurs du royaume pourront s'adresser pour en obtenir la quantité nécessaire aux semis qu'ils ont l'intention de faire.

M. Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique, vient de publier une nouvelle et magnifique carte routière et administrative de la Belgique.

Cette carte, en une feuille grand colombier et dressée d'après les délimitations fixées par les 24 articles, contient toutes les villes et communes, les fleuves, rivières et canaux, les routes, les relais de poste, le tracé de tous les chemins de fer construits, en construction ou en projet; l'itinéraire avec les routes de poste entre Bruxelles, Amsterdam, Paris et Londres; le cours du Rhin depuis Manheim jusqu'à son embouchure; le plan de Bruxelles la banlieue de Paris et celle de Londres; les directions des distances et les temps de trajet des paquebots de cette dernière ville à Boulogne, à Calais, à Dunkerque, Ostende, Anvers, Rotterdam, Amsterdam et Hambourg, de Harwich à St-Petersbourg, de Brighton à Dieppe et au Havre, et l'itinéraire de Londres à Margate.

Rien de plus complet, rien de plus nettement dessiné, de mieux soigné, n'est encore sorti du bel établissement dirigé par M. Vandermaelen.

Cette carte sera pour tout le monde, d'une aussi grande utilité qu'elle est d'une belle exécution.

Un testament assez bizarre aurait été fait par Mme. D..., demeurant rue S.-Lazare, au coin de la rue de Larocheboucault, si l'on en croit le Journal du Notariat. Par cet acte solennel, la testatrice aurait disposé d'une rente viagère de dix mille francs qui reposerait sur la tête de son chien : cette rente, payable tous les ans, serait attribuée pour trois mille francs à l'ancien épicier de la testatrice, pour trois mille francs à son ancien intendant, et pour quatre mille francs à deux de ses anciens domestiques, avec la condition imposée aux légataires « de veiller le susdit chien, de le nourrir et de le soigner tant en santé qu'en maladie, exactement comme une personne naturelle. On dit même que la testatrice, ne s'en rapportant pas à l'intérêt bien manifeste qu'ont les légataires à la prolongation de la vie de l'animal confié à leurs soins, a nommé deux personnes chargées de veiller à ce que la condition soit fidèlement remplie et qu'ainsi rien ne manque au *Bibi-Chéri*. Le cher animal est, en effet, très bien soigné, et bien chauffé, et digne quelquefois de se montrer aux regards curieux sur la terrasse où son médecin lui permet de prendre l'air quand l'air est doux. N'est-ce pas là un bien heureux mortel ?

Un journal de France publie une statistique de *Robert le Diable* qui est assez curieuse. Cet opéra, qui a fait pour ainsi dire le tour du monde et qui a amené une révolution dans tous les théâtres de provinces, a été représenté en 8 années sur 143 théâtres, ainsi répartis : France, 59; Allemagne, 40; Hongrie, 5; Bohême, 1; Belgique, 8; Hollande, 2; Suisse, 4; Angleterre, 4; Russie, 6; Danemark, 2; Suède, 1; Moldavie, 1; Pologne, 1; Piémont, 2; Portugal, 1; Nouvelle-Orléan, 2; New-York, 1; Ile-Bourbon, 1; Ile de France, 1; Alger, 1. Robert a été représenté pour la première fois en novembre 1831 et nous sommes en 1839; on comprend qu'elle influence a dû exercer sur l'art et sur les artistes, l'immense succès de *Robert le Diable* pendant ces huit années.

Le conseil communal de Herstal vient d'adresser la pétition suivante à Messieurs les membres de la chambre des représentants :

Messieurs, la saison rigoureuse approche et la cherté des subsistances, jointe à la crise industrielle, font naître dans le pays de sérieuses inquiétudes sur le sort de la classe ouvrière.

Le malheureux père s'était en effet soustrait, le plus promptement qu'il avait pu, à un cérémonial qui torturait son cœur. En quittant son trône, il reprend les faiblesses de l'humanité; il traverse rapidement ses appartements, tout et sans suite, entre dans son cabinet, et sans se donner le temps de quitter sa couronne et son sceptre, il se jeta sur le corps encore tiède du jeune cardinal, dont le suaire est un tapis aussi lourd de sang que d'or et de broderies.

— Mon fils ! mon cher enfant ! s'écria Côme en étreignant avec passion le cadavre du cardinal, devais-tu me quitter si tôt, devais-tu tomber si inopinément sous les coups d'un infâme assassin ! Jean, mon fils bien-aimé, tu seras vengé ! c'est Côme, de Médiçis, c'est ton père éploré qui te le jure ; rien n'arrêtera son bras, rien ne pourra éteindre sa clémence ! Malheur ! trois fois malheur à celui qui a plongé le poignard dans ton sein ! mon fils ! mon fils ! contemples-tu du haut du ciel la douleur de ton père, et pardonne-lui l'aveugle confiance dont tu es la victime !

En ce moment, un coup discrettement frappé à la porte du cabinet annonça au grand-duc qu'Albéric était de retour.

Le condottiere entra.

— Seigneur, dit-il à Côme, vos ordres sont exécutés. Don Garcias est dans la pièce voisine; il m'a suivi sans résistance.

— C'est bien ! fit le grand-duc, introduisez-le dans ce cabinet; laissez-nous seuls, et au signal de cette boule d'or que je jeterai dans le bassin d'airain, réparez-vous.

Le condottiere s'inclina, le grand-duc rejeta les coins du tapis sur le cadavre du cardinal, et s'assit avec impassibilité sur sa chaise d'ébène.

Don Garcias parut; il était pâle et défilé, mais son attitude n'avait rien d'humilié; un léger frémissement qui sillonnait les muscles de sa face attestait seulement les angoisses de son âme.

— Monseigneur, dit-il au grand-duc en fléchissant le genou, je me rends à vos ordres.

Côme regarda long-temps son fils; celui-ci soutint avec une fierté respectueuse les regards de son père.

— Don Garcias, dit Côme, après ce moment de silence solennel, avez-vous fait une bonne chasse dans les marennes ?

Dans une circonstance aussi grave, le conseil communal de Herstal, qui compte parmi ses administrés un grand nombre d'artisans, regarde comme un devoir impérieux d'élever la voix pour signaler, comme tant d'autres, les vices de la loi du 31 juillet 1834.

Cette loi, faite dans le but unique de protéger l'agriculture, par l'élévation du prix des céréales, a pu, quoique préjudiciable à la plus grande partie de la population, être tolérée à une époque où l'abondance des grains récoltés dans le pays et le taux des salaires mettaient chacun dans la possibilité de pourvoir à sa subsistance.

Mais ces temps, messieurs, sont déjà bien loin de nous; la cession à la Hollande d'une partie de notre territoire, l'absence de débouchés et d'autres causes qu'il est inutile d'énumérer, ont porté à l'industrie et au commerce des coups dont les effets funestes se feront long-temps sentir.

A ces causes de malaise, est venue se joindre une diminution notable dans la production du pays en ce qui concerne les céréales et autres objets de première nécessité.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que la partie cédée du Limbourg, remarquable par sa fertilité, produit en abondance des grains, des bestiaux, du beurre, etc., etc., etc.

Cette partie, dont la population tout-à-fait agricole ne dépasse guères le nombre d'hommes nécessaires à la culture, et qui ne compte que deux ou trois petites villes dépourvues d'industrie, ne consomme pas le 10^{me} de ce qu'elle produit et doit exporter l'excédant.

Lorsqu'ils étaient Belges, ses habitants amenaient leurs denrées sur les marchés des provinces de Liège et de Namur; ces marchés bien approvisionnés pourvoient à tous les besoins, et les subsistances se maintenaient à des taux modérés, nonobstant la prohibition dont la loi du 31 juillet 1834 frappe les productions des pays étrangers.

En échange des denrées du Limbourg, nous fournissions divers produits de notre sol et de notre industrie tels que houille, fers, chaux, pierres, etc., etc., etc.

Ces échanges contribuaient à la prospérité commune et surtout à l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

Aujourd'hui tout est changé, nos relations avec la partie cédée du Limbourg sont sujettes à mille entraves, les denrées qui affluaient sur nos marchés deviennent rares, principalement dans l'arrondissement de Verviers, qui doit maintenant venir s'approvisionner au marché de Liège; il résulte de ce que le prix des grains, du bétail, des beurres, des pommes de terre, et généralement de tous les objets de première nécessité va toujours croissant et cesse d'être en rapport avec les salaires.

La perte d'une partie du Luxembourg n'a pas non plus peu contribué à la rareté des subsistances et à l'élévation de leur prix; car chacun sait que cette province nous fournissait du bétail en très-forte quantité.

Ajoutez, messieurs, à ces considérations que l'établissement du chemin de fer et de ses nombreux embranchemens ainsi que la construction des routes dont la Belgique est sillonnée et d'autres qui sont en projet, doit enlever beaucoup de terrains à l'industrie agricole; ajoutez encore que la culture de la betterave a été, dans bien des localités, substituée à celle des céréales.

D'un autre côté, le chiffre de la population s'accroît chaque jour, une foule d'étrangers et surtout d'habitans des parties cédées viennent s'établir chez nous pour y vivre à l'ombre de nos lois et jouir des bienfaits qu'elles promettent; ainsi il y a à la fois moins de subsistances et plus de consommateurs, des salaires plus faibles et des prix plus élevés.

Cet ordre de choses, messieurs, est affligeant pour les amis de l'humanité, il est menaçant pour l'ordre public, et il est temps, pour faire cesser beaucoup de maux et prévenir d'autres, de réviser la loi du 31 juillet 1834, en abaissant le taux au dessous duquel l'entrée des grains est permise et la sortie des vivres prohibée; il est urgent aussi de réduire les droits qui frappent le bétail étranger à l'entrée dans le royaume.

En prenant ces mesures réclamées par les circonstances, vous vous attirez, messieurs, la reconnaissance des bons citoyens, et vous vous montrez dignes du mandat qui vous a été confié.

Herstal, le 15 octobre 1839.

Présens : MM. Sauveur, bourgmestre; Perot et Dupont, échevins; Laloux, Heuseux, Bovy, Remi, Masset et Ghaye, conseillers.

Par le conseil : Le bourgmestre, Signé SAUVEUR. Le secrétaire, Signé BEAUMONT.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Il y a sept ans à peine que la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts s'est formée à Liège, et déjà, nous osons le dire, ses succès lui ont imprimé un tel caractère de stabilité, que l'on a maintenant l'assurance qu'elle atteindra le noble but de son institution et qu'elle justifiera son titre.

Quoique l'exposition de 1854, fut en quelque sorte improvisée, elle annonçait déjà néanmoins ce que serait une semblable association, fondée dans une ville comme Liège, où les arts ont toujours été honorés et encouragés, et où l'industrie, en répandant ses richesses, permet de réaliser tous les projets.

L'exposition de 1856 présentera un développement des plus satisfaisants; enfin le salon, ouvert en 1858, réunira des ouvrages d'une grande beauté qui ont justement mérité d'honorables récompenses et des encouragemens de la part du gouvernement; c'est ainsi que par arrêté royal du 14 juillet 1838, sept médailles ont été décernées à des artistes distingués et que huit gratifica-

— Don Garcias, qu'avez-vous fait de votre frère ? reprit encore le grand-duc, d'une voix stridente qui pénétrait jusque dans la moelle des os.

— Ce que j'en ai fait, monseigneur, répondit en balbutiant don Garcias, dont un tremblement convulsif commençait à agiter tous les membres; je n'en ai rien fait... un sanglier...

— Vous ne savez pas ce que vous avez fait de votre frère, don Garcias ! s'écria le duc en se levant avec vivacité, eh bien ! moi, je vais vous le dire, vous l'avez assassiné !

— Moi, monseigneur !...

— Oui, toi, toi-même, et si tu doutes encore de ton crime, infâme, si tu oses encore le nier, contemple ce cadavre, et vois s'il ne va pas l'accuser !

Côme arracha violemment le linceul du cardinal, et le cadavre de Jean roula sur le plancher, en jetant des flots de sang par la triple blessure qu'il avait reçue (1).

— Qu'en dis-tu, don Garcias ? fit le grand-duc en appuyant la main sur l'épaule de son fils. A genoux, don Garcias, à genoux, et confesse-moi au plus vite les circonstances les plus secrètes de ton abominable action; c'est ton juge, c'est ton père qui l'interroge; réponds.

Le jeune prince était atterré; sa figure était blanche comme celle d'une statue de marbre, et de grosses gouttes d'une sueur froide et limpide coulaient de son front et allaient se mêler au sang de son frère.

— Parlez-tu ? reprit Côme.

— Puisque vous m'ordonnez l'aveu d'un crime que je n'ai point commis, je dois me défendre, monseigneur. J'ai tué en effet le cardinal; mais, en le tuant, je n'ai fait qu'obéir à la loi d'une légitime défense. Jean m'a porté les premiers coups, Jean m'a provoqué... il m'a frappé au visage !... Monseigneur, je n'ai pu supporter un tel affront, car c'est votre visage aussi qui coule dans mes veines...

— Tu blasphèmes et tu mens, impie et sacrilège ! s'écria le grand-duc d'une voix terrible. Ton frère ne t'a point provoqué, ton frère ne t'a point frappé, c'est toi qui l'as attiré perfidement dans une embûche, c'est toi qui l'as frappé pour assouvir ta haine si long-temps et si cruellement dissimulée. Monstre ! tu vas subir à ton tour le châtiment réservé aux traitres et aux paricides !

tions, à titre d'encouragement, ont été accordées aux auteurs d'ouvrages décelant le talent. Cette même année les acquisitions se sont élevées à 25,000 frs. environ.

Tout présage que la 4^{me} exposition, celle de 1840, offrira des résultats plus satisfaisans encore; on a fixé l'ouverture au premier dimanche de mai prochain et la clôture au six juin suivant. Le salon, disposé avec soin, présentera toutes les garanties possibles pour la conservation des ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure et de dessin, que les artistes voudront bien envoyer, et ils seront placés de manière à en faire apprécier toutes les beautés.

VILLE DE LIÈGE.

Garde Civique. — Le collège des bourgmestre et échevins, vu les lois des 31 décembre 1830, 18 janvier et 22 juin 1831, relatives au service de la garde civique;

Arrête :

Les individus mâles, nés du 1^{er} jan. au 31 décem. 1818 inclusive-ment jouissant des droits civils, sont requis de se faire inscrire pour le service de la garde civique, avant le 1^{er} janvier 1840 sous peine d'encourir l'amende déterminée par l'article 2 du décret du 22 juin 1831; ils se présenteront à cet effet au bureau du commissaire de police de leur quartier, où un registre est ouvert pour cette inscription.

Ceux nés dans des communes étrangères seront porteurs d'un extrait de l'acte constatant la date de leur naissance qu'ils obtiendront gratuitement auprès des administrations communales.

Aux termes de l'article 1^{er} du décret du 22 juin 1831 précité, les militaires en activité de service sont dispensés de cette obligation jusqu'à ce qu'ils aient été libérés définitivement de ce service.

Le présent sera publié par voie d'affiches et inséré dans les journaux, afin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Liège, le 4 novembre 1839. Le bourgmestre, J. J. Tilman.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Aujourd'hui vendredi, 8 novembre, abonnement suspendu.

1^o LE NOUVEAU SEIGNEUR DU VILLAGE, opéra comique en 1 acte. — 2^o VINGT-SIX ANS, comédie en 2 actes. — 3^o 1^{re} représentation de l'ARTICLE 960, vaud. nouveau en 1 acte.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 10, abonnement courant.

1^o VINGT-SIX ANS, comédie. — 2^o ROBIN-DES-BOIS, opéra comique. — 3^o ETRE AIMÉ OU MOURIR, vaudeville.

A l'étude : LA FIANCÉE DU BRIGAND. — LES HUGUENOTS, opéras. — GABRIELLE CARL. — LE PROTÉGÉ, vaudeville. — GASPARD, drame.

La FOIRE de SOUMAGNE, fixée au 10 novembre, tombant cette année un DIMANCHE, est REMISE au lendemain LUNDI 11 novembre 1839.

Le bourgmestre, H.-J. DESSY. Par le collège, le secrétaire, A. LEONARD.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDROY, derrière l'hôtel-de-ville.

Mme. Bage - Meura, MARCHANDE DE MODES, RUE DE LA REGENCE, N° 6, A l'honneur d'annoncer son retour de la capitale, avec un choix de ce qui a paru de mieux et de plus nouveau en Chapeaux, Bonnets, Lingerie et autres Nouveautés.

A LOUER pour le 25 décembre prochain, une MAISON, N° 758, faubourg Hocheporte. S'adresser N. 781, même rue.

Une PERSONNE d'un âge mûr, sachant tenir un ménage, désire se PLACER près d'une ou deux personnes tranquilles soit en ville ou à la campagne. S'adresser N. 535, rue St-Séverin, près la Halle.

ON DEMANDE UN BON COMPOSITEUR TYPOGRAPHE. S'adresser au bureau de cette feuille.

— Ton père ? moi, malheureux, je ne le suis plus, je ne veux plus être que ton juge, que ton bourreau. Car ne crois pas échapper à la colère de Dieu, à la mienne; il faut que tu meures. Je t'ai donné la vie, je vais te la reprendre; il faut que ton sang soit répandu en expiation de celui que tu as versé.

— Grâce ! grâce ! mon père ! s'écria le prince en se roulant aux pieds de Côme.

— Ni grâce, ni merci, répondit le grand-duc, recommande ton âme à Dieu, et remercie ton souverain de ne pas appeler le glaive du bourreau pour trancher tes jours. Le sang d'un Médiçis ne doit pas rougir les planches d'un échafaud.

— Mon père, encore une fois, grâce ! exclama le malheureux Garcias en joignant les mains. Au nom de votre fils Jean, que vous chérissiez, grâce !

— Au nom de mon fils bien-aimé Jean de Médiçis, je te pardonne, répondit le grand-duc d'un ton solennel. En mon nom, je te condamne et te tue. Meurs, assassin !

Et d'un coup de poignard dans le cœur il le jeta raide mort à côté du cadavre de Jean.

Le grand-duc contempla quelques instans ces deux cadavres couchés l'un contre l'autre, et vomissant en un seul ruisseau le sang de leurs plaies profondes.

— Tout est fini, s'écria-t-il; la justice de Dieu et la justice du prince sont satisfaites !... Puis il jeta la boule d'or dans le vase d'airain.

Le condottiere s'avança.

Albéric, dit le grand-duc, emporte ces deux cadavres, ce sont les corps de mes fils. Enterrez-les secrètement dans les caveaux du palais ducal, et répandez le bruit dans Florence de la maladie du cardinal Jean de Médiçis, et du départ précipité pour la France de don Garcias, chargé d'une mission auprès de Catherine et de Charles IX.

A peine le condottiere était-il sorti du cabinet du grand-duc, chargé de son funèbre fardeau, que Côme jeta une seconde fois la boule d'or dans le bassin d'airain.

Un capitaine des gardes parut.

Le jour va bientôt renaître, dit Côme, faites assembler mon conseil; que mes ministres s'y rendent sur-le-champ. Nous avons à nous occuper de l'intérêt de nos alliés, de la pacification de l'Europe, et un long sommeil n'est pas permis à ceux qui tiennent entre leurs mains les destinées du monde.

Le grand-duc monta sur son siège ducal, et le conseil s'assembla. (Le Droit.)

**avis à MM. les ébénistes
CARROSSIERS,
MENUISIERS ET TOURNEURS**

Le Mercredi 13 Novembre 1859, à 10 heures du matin,
au pied des arbres,

M. le baron DE ROSÉE, frère et sœur, exposeront en VENTE publique, par lots, une quantité considérable de FRÊNES d'une très-forte dimension, croissans dans le bois dit du Marteau, près du château d'Anthée.
A CREDIT sous condition connue solvable et solidaire.

M^{lles} MASSON.

RUE CHAUSSÉE DES PRÉS, OUTRE-MEUSE,

Ont l'honneur d'annoncer aux Dames LEUR RETOUR de Bruxelles avec un très-joli CHOIX de Chapeaux, Bonnets, Soieries, Lingerie et autres articles de Nouveautés pour la saison.

VENTE

VIEUX BOIS.

Le SAMEDI 9 NOVEMBRE 1859, à 2 heures de relevée; sur le terrain des Augustins, quai d'Avroy, à Liège, l'huissier ENGLEBERT, vendra publiquement plusieurs TAS DE BOIS à brûler et autres, plus une ROUE DE MOULIN.
Argent Comptant. ENGLEBERT.

Bateaux à vapeur.

Le public est prévenu que LES DÉPARTS des bateaux à vapeur ont lieu de Liège à 7 heures et de Namur à 8 heures du matin.
NB. Le lieu d'embarquement est provisoirement au quai du Séminaire, au-dessus du pont de la Boverie.

L'AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE et le BUREAU DE CONSULTATION pour les affaires contentieuses de commerce, dirigés par J.-J. PICARD, ancien juge au tribunal de commerce sont transférés du N. 49, rue de la Régence, à Liège, au N. 47, même rue.

BELLE VENTE

BOIS BLANCS.

LUNDI 18 NOVEMBRE 1859, à midi, à la requête de M. Monjoie, le notaire FRAIKIN, procédera A LA VENTE EN HAUSSES PUBLIQUES

50 à 60 Peupliers

CANADA, croissans au hameau de Rouvroy et dans une prairie située à Fontaine, commune de Horion-Hozémont.
Ces arbres sont d'une grande élévation à scier à 70 pieds et plusieurs ont jusqu'à 10 pieds de circonférence.
La vente se fera sur les lieux. — A CREDIT.

AVIS TRÈS-REMARQUABLE.

QUATRE MILLIONS DE FRANCS A GAGNER

Dans la 97^{me} émission des obligations garanties par la ville libre de Francfort, dont le premier tirage se fait le 11 et 12 décembre.

Cette loterie se soutenant depuis un siècle entier, et renommée dans toute l'Europe pour une des meilleures fondations de ce genre se compose en tout de 26.000 numéros. Elle est divisée en six séries et 26 tirages, qui se font dans l'espace de quatre mois, et dans lesquels il est dévolu audit nombre de billets 13,455 gains en espèces et le reste en obligations gratuites pour l'émission suivante, de sorte

QU'AUCUN NUMÉRO NE PEUT SORTIR EN BLANC.

D'ailleurs tout numéro sortant dans une des cinq premières séries reçoit outre son gain un billet gratis pour les suivantes, chance, qui procure à l'acquéreur d'une seule obligation l'avantage de gagner six fois et six billets gratis.
Les primes principales se composent de frs. 450.000, 200.000, 100.000, 2 à 50.000, 2 à 40.000, 1 à 50.000, 1 à 24.000, 5 à 20.000, 1 à 12.000, 5 à 10.000, 8.000, 9 à 4000 et 80 à 2000, et d'une foule d'autres gains plus petits.

PRIX D'UNE OBLIGATION CONCOURANTE AUX 6 SERIES Fr. 200
« D'UNE DEMIE ID. 100

Aux personnes qui veulent souscrire pour plusieurs actions ou à celles qui trouvent le débours susdit trop inconvénient, il est délivré des obligations entières au prix modique de fr. 150 — et des demies à fr. 75 — sous la seule condition, qu'elles veulent renoncer aux gains minimes de fr. 100 — et au-dessous, ce qui néanmoins leur donne tout droit aux billets gratis et les fait pleinement concourir à tous les gains supérieurs, qui font l'attrait essentiel de toute loterie. — Les actions étant presque toutes souscrites en Allemagne même immédiatement après la publication d'une nouvelle émission on est prié de s'adresser au plutôt possible à l'agence générale de

E. SCHIFF ET C^{ie}. A FRANCFORT S. M.
qui fait parvenir franc de port à ses clients les bulletins officiels de chaque série.

**LES ACTIONS DE LA VENTE
du superbe palais de Mudling près Vienne**

AU MONTANT D'UN MILLION 163.000 FLORINS,

dont le tirage se fait en deux classes savoir le 11 janvier et le 2 mars 1840, et dans lesquelles tout billet doit gagner, sont de même à obtenir de par la dite maison, qui est chargée de les placer au même prix qu'elles se trouvent en Allemagne, c'est-à-dire, les actions simples à fr. 20 — les séries de 6 actions avec une gratis à fr. 20 — les séries de 10 actions avec trois gratis à fr. 200 — et celles de quinze billets avec cinq gratis à fr. 500.

ÉCRIRE SANS RANCHEUR.

Le JEUDI 21 de ce mois, à 10 heures,
LE NOTAIRE PAQUE
EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE
en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, sans aucune réserve et sur la mise à prix de 8.000 francs,
UNE MAISON,

avec cour et appartement neuf derrière, contenant douze pièces à feu, de vastes caves et une grande forge à côté, située en cette ville, rue du Vert-Bois, N. 365.
S'adresser audit notaire pour voir les conditions qui offrent beaucoup de facilité de paiement.

VENTE DEFINITIVE

SUR LA MISE A PRIX DE 50.000 FRANCS
D'UNE

belle et grande maison

A PORTE COCHÈRE,

située à Liège, rue derrière le Palais, n° 50, ayant 27 pièces dont 22 à feu, cour, écurie, remise, magasin, 4 caves dont 5 avec 15 loges, jardin, deux pompes, fontaine d'un demi hantion, etc.

Cette maison rapporte un loyer annuel de 1800 frs., et elle est située vis-à-vis de la porte du Palais, endroit le plus fréquent de la ville.

Elle est propre à toute espèce de commerce, elle peut aussi servir d'hôtel et convient à un marchand de vins, à un distillateur ou à un brasseur.

Cette vente aura lieu le LUNDI 25 novembre 1859, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée n° 61.

On accordera des grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M^e GILKINET pour obtenir tous renseignements.

IMMEUBLES

A VENDRE.

SITUÉS A HERSTAL.

1° Une MAISON avec forge, fournil, puits et 17 ares de jardin, dans la petite voie; longeant la rue et joignant derrière à l'eau dite la Naye.

2° Un COTILLAGE de 15 ares 78 centiares, en Monsin, tenant à MM. V^e Janson, V^e Sorion, Jean-François Dupont et au chemin.

3° Et une PIÈCE DE PRÉ et d'osiers de 45 ares 59 centiares, sur le Dinant, joignant à MM. Masset, Henrard, Poissinger et Janson.

S'adresser au notaire PAQUE, à Liège, ou à M. Gd. Lambréch, éperonnier à Herstal.

AVIS.

Il sera procédé le 12 NOVEMBRE prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles,

A L'ADJUDICATION DE L'ENTREPRISE

DES

**Transports Militaires,
PAR TERRE ET PAR EAU.**

à partir du 1^{er} janvier 1840, jusqu'au 31 décembre inclus de la même année.

Il pourra être pris communication à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.
A Liège, le 4 novembre 1859.

BREVET, MÉDAILLE D'HONNEUR,
POIS ÉLASTIQUES en caoutchouc pour CAUTÈRES de Le Perdriel, pharmacien, faubourg Montmartre, 78, à Paris, adoucisans à la guimauve, suppuratifs au garou, par l'usage de uns ou des autres, suivant l'état de la plaie, les cautères vont mieux qu'avec tout autre espèce de pois sans causer de douleurs, se trouvent dans toutes les pharmacies notamment chez M. DECAMPS, à Liège, où l'on trouve LES TAFFETAS LE PERDRIEL pour vésicatoires et cautères compresses à 1 centime, serrebras élastiques, etc.; tous ces produits sont timbrés et signés Le Perdriel, se méfier des contrefaçons nuisibles.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins engage les personnes, qui auraient à LOUER OU A VENDRE dans le quartier du Sud, UNE MAISON pouvant servir à une École Gardienne et à une École de Filles, de faire des propositions à l'administration communale.
Liège, le 31 octobre 1859.
Par le collège:

Le secrétaire, Demany. Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Brochure, 5^e édition, par le docteur Mene Maurice, rue Jacob 6 (Paris), contient ses découvertes sur la nature et le siège de ces deux affections méconnues jusqu'à présent, et les documents pour s'en guérir soi-même, par un traitement acoustique simple et facile, externe. Le grand nombre de cures surprenantes qu'elle renferme, opérées chez des notabilités, avec leurs témoignages obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre, ne laissent pas d'incertitude sur le mérite de la découverte. Prix de cet ouvrage: 1 fr. 50 c. 15 c. en sus par la poste, écrire franco à Mme. V^e Gillon, rue du Pont d'Île; à Bruxelles, à M. Mills, rue Verte 7; à Gand, à M. Masset, rue de la Monnaie.

BOURSES.

PARIS, LE 6 NOVEMBRE.

5 p. c.	82	Mutualité	—
4 p. c.	101 40	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 95	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	3995	Dette active	28 1/8
Ob. de la v. de Par.	1282 50	Passive	7
Emp. belge	101 5/4	Emp. romain	101
Soc. générale	—	Naples	105
B. de Belg.	750	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 5 NOVEMBRE.

5 % consolidés	90 5/8	Différées	12 1/8
Belg. 1852	100 1/2	Passives	7
Hol. Dette active	51 7/8	Russes	—
Portug. 5 p. c.	—	Bresl.	72 5/4
Id. 5 p. c.	217 1/4	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	27 27 1/8		

AMSTERDAM, LE 6 NOVEMBRE.

Dette active	51 5/16	Espagne. Ardoin	26 5/8
5 p. c.	98 15/16	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	25 15/16	« 1855	—
Synd. d'am.	92	« Passive	7
« 5 1/2 %	76 1/2	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	162 5/8	Naples. Cert. Fal.	95 5/8
Ch. de fer, d'Amst.	—	Russe. II. et Comp.	105 7/8
« de Rotterdam	—	« — 1820	104
Prusse L. 1852	—	« C. c. Hope	97 5/4
Autriche. Métall.	103 5/4	« Ins. gr. liv.	67 5/4
Bresl. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 7 NOVEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	P	Prusse. Em. à Berl.	125	P
« Dette diff.	50 1/2	P	Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 milli.	101	P	Et. R. Levée 1852.	101 1/4	A
de 30 milli.	92 1/2	P	Cert. à A. 1854.	100 1/8	A
Hollande. Det. act.	—				
« Rente rem.	—				
Autriche. Métalliq.	107 1/2	A			
Lots de fl. 250.	456	P			
« fl. 250.	524	P			
« fl. 500.	826	A			
Polog. Lots fl. 500	122 1/2	P			
« fl. 500	155	P			
Bresl. E. L. 1854.	74 1/2	A			
Espagne. Ardoin.	26 1/4 1/8 1/4 A				
Dette pasive 1854.	—				
« différée.	8	P			
Danemare. E. Not.	96	A			
Dito à L.	74	P			

BRUXELLES, LE 7 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2	55 5/4	P	Brasseries	—
Emp. Rothschild.	101	P	Tapis	—
Fin courant	—		Fer d'Ougrée	—
Emp. de 30 milli.	92 1/2	P	Mutualité	102
Id. de 37 mil.	71	P	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (A)	—		Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	750	A	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—		Borinage	—
S. de Comm. de c.	—		Houyoux	—
B. de Belgique	—		Papeterie	—
C. de S. et Oise.	85	A	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—		H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	85 1/2	A	Civile	—
Idem	—		Herve	—
Flenu	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—		Ch. de B., M. et B.	—
Sclussin	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale	—		Holl. Dette active	—
Levant du Flenu	—		Losrenten inscri.	—
Ougrée	—		Autriche. Métalliq.	107 1/2
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	—
Chem. de Fer	—		Espagne. Ardoin.	26 1/4
Vennes	—		Fin courant	—
St-Léonard	—		Prime à 1 mois.	26 1/2 d. 1
Chatelineau	—		Différée de 1851.	—
Verreries	—		Idem de 1854.	—
Betteraves	—		Passives	—
Verr. de Charl.	—		Bresl. E. de Roth.	74 1/2
L'Espérance	—		Rome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 30 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c.	—	—	Actions de la Banque 1858.	—
MARCHÉ DE LIÈGE DU 7 NOVEMBRE 1859.				
Froment, l'hectolitre	—	fr. 22 80.		
Seigle, idem	—	» 16 15.		